MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

|  |
| --- |
| Identification du poste : CADRE SPECIALISE - INTENDANT |

# Intendant du CENTRE du service national universel

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Catégorie: A | | | | |
| Contexte du recrutement : Poste vacant Poste susceptible d’être vacant Création  Candidature possible sur l’un ou les deux séjours SNU suivants :   * Encadrement d’un séjour de cohésion se déroulant du **12 juin au 24 juin 2022** avec 5 jours de formation et de préparation en amont. * Encadrement d’un séjour de cohésion se déroulant du **3 au 15 juillet 2022** avec 5 jours de formation et de préparation en amont.   Contrat mis en place environ 1 mois avant le début du séjour. | | | | |
| Localisation administrative et géographique : Sur le departement de XXX | | | | |
| **Centre**  **Adresse :** | | En cours | | |
| Le poste et son environnement | | | | |
| Fonction : intendant du centre du service national universel | | | | |
| Nombre d’agents à encadrer : 0 | | | | |
| Conditions particulières d’exercice :en fonction de l’origine du recrutement : CDD, mise à disposition, détachement, contrat d’engagement éducatif, ou autres. HEBERGEMENT ET RESTAURATION PRISE EN CHARGE DURANT LE SEJOUR DE COHESION | | | | |
| Description du centre SNU : | | | | |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des volontaires.  Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :   * Une phase préalable d’information et de préparation, qui permet d’informer les familles et de préparer l’appel des volontaires. Appuyée sur le collège et les programmes d’enseignement, elle se traduit également par l’organisation d’une journée d’information en classe de 3e ; * un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la vie en collectivité, la responsabilité et l’esprit de défense comme de résilience. Ce séjour réalisé en hébergement collectif dans l’année qui suit la classe de 3e, est aussi l’occasion de bilans individuels ; * une mission d’intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettent d’accompagner les volontaires dans la construction de leur projet personnel et professionnel ; * une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.  1. Après une préfiguration en 2019 dans 13 départements et un report en 2020 pour raisons sanitaires, le SNU a été déployé en 2021 dans l’ensemble des départements y compris les départements et collectivités d’Outre-Mer. Ainsi, du 20 juin au 2 juillet 2021, 2 000 jeunes ont été accueillis dans les 13 séjours de cohésion en Nouvelle-Aquitaine.   Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l’impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l’intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l’occasion du séjour de cohésion.  Au titre de ses compétences relatives à l’action éducative, l’Inspecteur d’Académie-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. Le Préfet est responsable du dispositif dans le département et s’appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d’ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s’appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l’État.  Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d’hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l’action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.  Le chef de centre est appuyé dans ses missionspar 2 adjoints :   * **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ; * **un adjoint éducatif** qui coordonne l’ensemble des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes.   Il dispose **d’une équipe de soutien du centre** (équipe adaptée en fonction de la taille du centre) composée de :   * **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre * **un** **référent sanitaire** qui assure le suivi sanitaire des volontaires et contribue à la promotion de la santé * **un** **référent sport et cohésion** qui appuie l’action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l’équipe de direction du centre. * des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes. | | | | |
| effectifs du centre: préciser nombre de cadres et tuteurs de maisonnée et nombre de volontaires | | | | |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) | | | | |
| Sous l’autorité du chef de centre et en lien avec les cadres de compagnie et les tuteurs, l’intendant assure la gestion quotidienne du centre. Son action se déploie essentiellement en amont et pendant le séjour de cohésion, en matière de :   * gestion du budget et de la comptabilité * gestion des stocks et des approvisionnements * mise à disposition des moyens logistiques nécessaires * conservation des pièces administratives nécessaires à la justification des frais engagés * mise en œuvre des règles de santé et sécurité dans un environnement d’accueil collectif de mineurs   Le titulaire du poste est amené à intervenir, notamment, dans les domaines de la restauration, de l’entretien, du transport des volontaires pendant le séjour de cohésion, du financement des activités, de la maintenance du centre ainsi que de la blanchisserie des effets des volontaires.  Il travaille en relation avec les prestataires et les services déconcentrés de l’Etat qui l’appuient dans son action quotidienne.  Polyvalent et réactif, le titulaire du poste est un facilitateur qui trouve, conformément à la réglementation, la solution adaptée. | | | | |
| **Principaux interlocuteurs** : | | | | |
| Les autres services de la direction  Les agents du ministère  Les autres directions | | Les services déconcentrés  Les cabinets ministériels  Le secteur privé | D'autres ministères  D’autres acteurs publics  Des organismes étrangers | |
| **Expérience professionnelle souhaitée :**  Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée | | | | |
| **Expérience professionnelle souhaitée :**  Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée | | | | |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre | | | | |
| **CONNAISSANCES :**   * Règles publiques en matière financière et comptable * Marchés publics * Principes généraux du droit de la fonction publique * Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs * Gestion d’évènements graves   **COMPETENCES**   * Sens des relations humaines * Sens de l’organisation * Capacité à travailler en équipe * Disponibilité * Sens de l’initiative | | | | |
|  | | | | |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | |  | | --- | | REMUNERATION | | Dans le cadre du contrat d’engagement éducatif et pour **un 1er séjour SNU en 2022**, il est prévu une rémunération sur 30 jours maximum :   * 10 jours de conception / préparation / formation en amont du séjour * 15 jours d’encadrement du séjour comprenant également la participation au convoyage des jeunes * 1 jour de retour d’expérience * 4 jours de repos compensateur   **Dans le cadre d’un 2nd séjour SNU sur 2022**, la rémunération sera sur 27 jours maximum : 7 jours de conception / préparation / formation en amont du séjour. |  Vos contacts RH (nom, prénom, fonction, téléphone, adresse électronique) | | XXX | | | | | |